

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2006**

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - GEORGES Y. - LE FOLL M. - HENRY B. -- COLLOBERT H. – THOMAS D. (Adjoints) – MABIN B. - LE ROUX P. – GUENNIC M TH. – LE VEZOUET JP. - JONET S. - ANGER M. - KERHERVE J. – JOUANIGOT A. - PLOUX G.- LE MARREC Y. – MONNIER M. – LE BAIL M. - RICHARD G.

### **ABSENTS EXCUSES :**

M. FREMONT L.. qui donne pouvoir à M. GEORGES Y.  
Mme PERSONNIC A. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.  
Mme MEUNIER J. qui donne pouvoir à Mme JONET S..  
M. SALAUN JC qui donne pouvoir à M. LE ROUX P.

Arrivée à 18H15 de M. Mickaël LE BAIL  
Arrivée à 18H35 de Mme Béatrice MABIN

Mme Sylvie JONET a été désignée comme secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance de conseil, M. Pierre SALLIOU tient à féliciter M. Jean KERHERVE d'être le champion de Bretagne d'une course cycliste organisée pour les élus.

### **I Eclairage public – abords de la mairie et parking**

M. Yves GEORGES explique que le syndicat Départemental d'Electricité a procédé à l'étude de l'extension de l'éclairage public aux abords de la mairie et du parking. L'estimation du coût des travaux est de 94 000 € TTC, la charge restant à la commune serait de 47 000 € TTC. 13 poteaux seraient à installer soit un total de 26 lampes. A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité.

### **II Projet d'implantation d'une résidence de tourisme et de services pour seniors – cession de terrains.**

M. Pierre SALLIOU explique que la société SI2P de Vitry Sur Seine serait intéressée par l'acquisition de terrains appartenant à la commune situés au Rucœur, pour une superficie de 3 ha 65 a 70 ca. Cette société voudrait y réaliser une résidence de tourisme et de services pour seniors, soit un total de 160 logements. La résidence de tourisme comprendrait 120 appartements, la résidence seniors comporterait 25 studios. Le complexe comprendrait également une piscine, un centre de remise en forme, un restaurant et 5 salles de réunion. A terme, cette réalisation permettrait la création de 15 emplois à temps plein, et 15 emplois à temps partiel. Le Service des Domaines a estimé ces terrains au prix de 73 100 €. M. Pierre SALLIOU propose de les vendre au prix de 3 € le m<sup>2</sup>. et de désigner Me COADIC, notaire à GUINGAMP pour effectuer la transaction. A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions.

### **III Plan Local d'Urbanisme – approbation – document rectifié**

M. Hervé COLLOBERT explique que par délibération du 12 juin 2006, le conseil municipal avait approuvé le PLU. La Sous Préfecture a constaté des erreurs. Après présentation par M. Hervé COLLOBERT des différentes modifications, le conseil municipal les approuve avec une abstention (Mme Maryvonne MONNIER), 1 voix contre (Mme Armelle JOUANIGOT) en ce qui concerne le déclassement d'un espace boisé classé au Penker.

### **IV Installations thermiques et ventilation – salle polyvalente – marché de maîtrise d'œuvre**

M. Yves GEORGES fait part que lors du conseil municipal du 12 juin dernier, il avait été donné un accord de principe pour lancer une étude pour remplacer le chauffage électrique actuel. Une consultation a eu lieu. Un seul bureau d'études a fait une proposition. Il s'agit de la société ACF ingénierie de PLERIN pour un montant de 1 100 € HT. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec cette société pour un montant de 1 100 € HT.

### **V Revalorisation des tarifs de la cantine et de la garderie**

M. Marcel LE FOLL expose que suite à l'article 1 du décret N°2006-753 du 29 juin 2006, les collectivités territoriales qui assurent la restauration scolaire peuvent déterminer librement le prix de la cantine scolaire, le tarif ne pouvant excéder le coût par usager de l'ensemble des charges supportées au titre de la restauration scolaire.

Ainsi, les tarifs cantine seraient fixés comme suit, à compter du 01 octobre 2006 :

Cantine :

Enfants : 2.55 €

Adultes : 3.90 €

Garderie

1 enfant : 1.15 €/heure

3 enfants de la même famille : 2.60 €/heure

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces nouveaux tarifs.

### **VI Personnel communal – régime indemnitaire**

M. Hervé COLLOBERT expose qu'il est nécessaire de procéder à une mise à jour du tableau fixant la répartition du régime indemnitaire par grade suite à diverses modifications intervenues au sein du personnel.

Pour l'attribution de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité), les agents d'entretien sont devenus des agents des services techniques . L'agent du patrimoine 2<sup>e</sup> classe est devenu agent du patrimoine. Un adjoint administratif est devenu adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe suite à un avancement de grade. Un agent des services techniques a été

promu agent technique après obtention du concours. L'agent de maîtrise principal, parti en retraite sera remplacé par un agent de maîtrise qualifié.

En ce qui concerne l'agent de maîtrise qualifié, il est proposé de lui octroyer une indemnité de responsabilité sous la forme d'une IEMP (Indemnité d'exercice de Missions des Préfectures).

## **VII Questions diverses**

M. Yves GEORGES explique que des riverains qui habitent près de la rue Jacques Prévert veulent obtenir un nom pour leur lotissement. M. Yves GEORGES fait part qu'ils pourraient conserver comme adresse Rue Jacques Prévert. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

## **VIII Informations**

M. Hervé COLLOBERT fait le point sur la rentrée scolaire. 174 élèves sont inscrits à l'école du Croissant, 92 élèves à l'école du bourg. De plus, M. Hervé COLLOBERT précise que de nombreux travaux ont été réalisés à l'école du Croissant : peinture, pose de volets...

M. Bernard HENRY fait part que des travaux de peinture ont été réalisés à la salle des fêtes, ainsi que sur la façade de la salle de tennis

Mme Armelle JOUANIGOT demande où se situe le projet des terrains de la SDA.

M. Pierre SALLIOU répond que c'est le statu-quo.

M. Jean KERHERVE demande des précisions quant à la signalétique de la Mairie, le Chemin des Capucins, le logement de l'école du Croissant.

M. Pierre SALLIOU répond que la signalétique de la mairie suivra la charte graphique telle que définie par le logo de la Mairie.

En ce qui concerne le Chemin des Capucins, M. SALLIOU explique que la municipalité a reçu M. CHAPELAIN, qui s'est proposé de rencontrer les différents riverains et d'envisager à minima la réfection de ce chemin.

Pour le logement de fonction de l'école du Croissant, M. Pierre SALLIOU répond qu'aucune décision n'a été prise.

M. Pierre SALLIOU informe que la commune a été assignée devant le tribunal administratif par les riverains de Milin Sant , opposés à l'installation de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Mme Béatrice MABIN souligne le problème de l'éclairage de la salle de tennis.

Mme Denise THOMAS fait part que les traiteurs briochins ont été retenus pour le repas du 11 novembre.